Réf. Farde e-Assemblées : 2641767

N° OJ : **4**

Projet d'Arrêté - Conseil du 17/03/2025

Objet : Culture.- Asbl "Riches-Claires".- Subside : 300.000,00 EUR.- Liquidation en mensualités dans l'attente de l'approbation du budget 2025.

Le Conseil communal,

Vu la nouvelle loi communale et notamment son article 117;

Vu la loi du 14 novembre 1983, loi relative au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions;

Vu l'arrêté du Conseil communal du 17 décembre 2001, arrêté sur le contrôle de l'emploi de certaines subventions;

Application de la loi du 14 novembre 1983;

Considérant que la Ville octroie annuellement un subside à l'asbl Riches-Claires pour l'organisation du Festival Féministe de Bruxelles;

Vu les crédits qui seront inscrits à l'article 76210/33202 du budget ordinaire 2025, sous réserve de l'adoption du budget 2025 par le Conseil communal et de son approbation par l'autorité de tutelle;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

Arrête :

Article unique : Octroyer un subside spécifique d'un montant de 300.000,00 EUR à l'article 76210/33202 du projet de budget ordinaire 2025 à l'asbl Riches-Claires pour l'organisation du Festival Féministe de Bruxelles, sous réserve de l'adoption du budget 2025 par le Conseil communal et de son approbation par l'autorité de tutelle.

Annexes :